

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHÉ, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : FINANCES – BUDGET TRANSPORT 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET TRANSPORT 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 1 180 965,75 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 167 100,00 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 65 de 1 180 965,75€ pour financer les futurs travaux du BHNS pour 1 050 965,75€ et l'exploitation des lignes départementales (CD01) pour 130 000€. Ces crédits n'avaient pu être inscrits au budget primitif en l'absence d'intégration du résultat excédentaire 2019,
- d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement excédentaire de 1 180 965,75€

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 23 de 158 600€ pour les travaux d'aménagement des bus utilisant la billettique OUR'A,
- d'intégrer au chapitre 001, le résultat excédentaire en investissement de 2019 de 77 026,17€,
- d'intégrer au chapitre 10 l'excédent capitalisé de 90 073,80€,

Ces écritures sont équilibrées par une augmentation du compte 020-01 Dépenses imprévues en investissement de 8 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET TRANSPORT 2020 tel que présenté ci-dessous :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		65	65732	81501	Subvention de fonctionnement versée - provision pour BHNS	1 050 965,75		Inscription des crédits pour financer le BHNS, qui n'avaient pu être inscrits au budget primitif
D		65	65732	815	Subvention de fonctionnement versée - exploitation lignes CD01	130 000,00		Inscription des crédits pour financer l'exploitation des lignes du CG01, qui n'avaient pu être inscrits au budget primitif
R	HO	002			Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 180 965,75	Intégration du résultat 2019 excédentaire reporté en fonctionnement
					TOTAL	1 180 965,75	1 180 965,75	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	HO	23	2315	815	Installation matériel et outillage technique - billettique OUR'A	158 600,00	0,00	Augmentation des crédits pour aménagements bus billettique OUR'A
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	8 500,00	0,00	Équilibre budgétaire
R	HO	10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	90 073,83	Intégration de l'excédent capitalisé
R	HO	001	001	01	Excédent d'investissement reporté	0,00	77 026,17	Intégration du résultat 2019 excédentaire reporté en investissement
					TOTAL	167 100,00	167 100,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13 JUIL. 2020
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C87-FI
 Affichage le : 13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,
 Marc PECHOUX

